Montfermeil : les policiers déférés à Bobigny

22/10/2008 à 20h17

Si parfois la justice est longue, complexe et laxiste, en d'autres circonstances, elle sait faire preuve de célérité et sévérité. Ainsi, les deux policiers soupçonnés d'avoir porté des coups sur Abdoulaye Fofana le 14 octobre, ont été déférés mercredi au tribunal de Bobigny en vue de leur mise en examen pour violences aggravées.

Le parquet a ouvert une information judiciaire pour "violences volontaires par dépositaire de l'autorité publique, avec arme et en réunion" ayant entraîné une Incapacité totale de travail (ITT) inférieure à huit jours contre deux agents du commissariat de Gagny. (Un gardien de la paix de 26 ans et un sous-brigadier de 38 ans). Ils avaient été placés en garde à vue lundi matin à l'IGS (la police des polices), saisie jeudi dernier par le parquet.

Leur placement sous contrôle judiciaire avec interdiction d'exercer leur métier a été requis par le parquet. Les policiers devaient être présentés dans l'après-midi à un juge d'instruction en vue de leur mise en examen.

Dans son réquisitoire introductif, le parquet vise également deux autres policiers pour des faits de "*non-empêchement d'un délit d'atteinte à l'intégrité corporelle*". Auditionnés mardi par l'IGS, ils seront ultérieurement convoqués par le juge d'instruction saisi mercredi.

La police, qui affirme avoir suivi M. Fofana jusqu'à chez lui, le soupçonne d'avoir participé à des jets de projectiles contre une patrouille de police peu avant dans le quartier.

Rappel de l’affaire et revoir la vidéo
Source